



Appel à propositions pour l'organisation de Doctoriales® en 2008

Les réponses à l'appel à propositions seront adressées en 3 exemplaires :

**Direction générale de l'enseignement supérieur
Service de la recherche universitaire
Bureau DGES A3**
1 rue Descartes 75231 PARIS cedex 05
téléphone : 01 55 55 80 48
télécopie : 01 55 55 92 29
courriel : alloc1@education.gouv.fr

Les dossiers concernant l'année 2008 peuvent être déposés à tout moment **jusqu'au 12 septembre 2008** (de préférence environ 4 mois avant la date des Doctoriales®, avec copie à l'Association Bernard Gregory). Toutefois, la direction générale de l'enseignement supérieur (bureau DGES A3) devra être informée succinctement (dates prévues, nombre de doctorants) **avant la mi-mars de tout projet ayant lieu en 2008**: cette information est un préalable indispensable pour la prise en compte de la demande de subvention. Les dossiers pourront prévoir l'organisation de Doctoriales® dans un délai de neuf mois au plus après la date de dépôt (s'ils concernent des séminaires ayant lieu en 2009 leur prise en compte ne sera définitive qu'après la publication d'un appel à propositions pour 2009). Des informations complémentaires pourront être obtenues à l'adresse indiquée ci-dessus.

L'Association Bernard Gregory se tiendra à la disposition des organisateurs pour tout avis et conseil sur le montage des dossiers à soumettre au ministère.

Association Bernard Gregory (ABG) :
239 rue Saint-Martin 75003 Paris
téléphone : 01 42 74 27 29
télécopie : 01 42 74 18 03
courriel : gerard.matricali@abg.asso.fr
serveur : <http://www.abg.asso.fr>
(qui affiche la liste des projets de Doctoriales®)

Depuis plusieurs années, la mise en œuvre des Doctoriales® a permis de fédérer tout un ensemble d'énergie dans les établissements et les écoles doctorales, et a montré l'importance de la multidisciplinarité, tant pour les doctorants dans leur découverte du travail en groupe de projet, que pour les organisateurs.

La formule des séminaires a évolué d'une part, du fait d'échanges d'expériences entre organisateurs et intervenants et, d'autre part, en prenant en compte sa complémentarité avec les autres modules de professionnalisation offerts aux doctorants au sein des écoles doctorales et des universités.

En 2008, malgré un succès jamais démenti, la mise en place de dispositifs de professionnalisation complets et cohérents nécessitent encore un effort de soutien. Aussi l'appel à propositions pour l'organisation de Doctoriales® est-il reconduit pour l'année 2008.

Destinataires

Le présent appel à propositions s'adresse :

- aux établissements universitaires (**écoles doctorales, CIES...**) ;
- aux établissements de recherche (**EPST, EPIC, EPA**) ;
- aux organismes impliqués dans la formation par la recherche ou dans le développement des relations entre recherche publique et entreprises qui souhaitent mettre en œuvre des séminaires Doctoriales®, avec le soutien financier du ministère.

Définition du séminaire "Doctoriales®"

La définition reste celle des précédents appels à propositions, en insistant sur le fait que le séminaire s'adresse à tous les doctorants, toutes disciplines confondues, qu'ils se destinent à des carrières dans le public ou dans le privé.

Tous doivent envisager et préparer leur avenir suffisamment de temps avant la soutenance de leur thèse.

Phases clefs du séminaire :

Le séminaire, compte tenu de l'expérience acquise doit comporter un certain nombre de séquences caractéristiques :

1) La découverte collective du monde économique et de l'entreprise :

- Introduction concrète au fonctionnement et à la vie des entreprises ;
- Rencontres sur leur lieu d'activité avec des cadres d'entreprises assumant diverses fonctions ;

2) La mise en œuvre d'un projet innovant en équipe pluridisciplinaire :

- Introduction au travail en équipe, à l'innovation et à la conduite de projet ;
- Initiation au montage en temps limité d'un projet et sa présentation devant un jury de professionnels ;
- Dans ce cadre (1) et 2)), il est proposé de présenter des exemples concrets de projets européens incluant un partenariat diversifié, notamment un partenariat mixte public-privé ;

3) L'information sur le contexte de l'emploi des docteurs :

- Présentation de données factuelles sur la situation de l'emploi des docteurs des différentes disciplines (des données générales seront utilement complétées par celles propres aux écoles doctorales locales) ;
- Témoignages de jeunes docteurs intégrés dans divers secteurs professionnels ;

4) L'introduction à la réflexion sur le projet personnel et professionnel :

- Impulsion initiale pour une prise de conscience de l'utilité d'un bilan de compétences et de la définition d'un projet de développement personnel ;
- premières réflexions sur les principes d'élaboration d'un projet d'insertion professionnelle.

A cette occasion il pourrait être utile de **présenter aux doctorants l'offre de réflexions complémentaires, proposée par leurs écoles doctorales, universités, etc..., dans le cadre des actions en faveur de la professionnalisation** (ainsi que l'exercice de "valorisation des compétences – un nouveau chapitre de la thèse").

La présentation précise des techniques de recherche d'emploi (CV, entretiens d'embauche...) n'a pas sa place dans le programme et doit plutôt faire l'objet de modules complémentaires.

5) Ces séquences seront traversées par différentes **phases d'initiation à la communication** non scientifique individuelle et collective (présentation individuelle par la technique des posters, restitutions collectives à l'issue de différentes séquences...).

6) Le programme inclura également des séquences d'évaluation collective et individuelle.

La progression pédagogique tout au long du séminaire doit être clairement visible. L'introduction de chaque journée devra être assurée par un responsable de l'équipe d'encadrement (le fil rouge) qui montrera la complémentarité des différentes séquences.

Cahier des charges

Le dossier préparatoire devra mettre en évidence les éléments ci dessous énumérés :

- **Mode de recrutement des doctorants** (les doctorants de **seconde année de thèse** constituent le public prioritaire de ces séminaires, toutefois si des Doctoriales® ne sont pas organisées chaque année, la répartition des doctorants participant pourra être adaptée à cette situation) **d'origines et de disciplines diversifiées** (disciplines scientifiques et SHS, origines géographique ou institutionnelle). La participation d'un nombre significatif de doctorants SHS devra être particulièrement encouragée. La pluridisciplinarité pourra être favorisée par la présentation de projets associant plusieurs universités ;
- **Séminaires résidentiels**. Le caractère résidentiel du séminaire doit être assuré impérativement pour garantir la structuration des groupes d'activité. La durée de la phase strictement résidentielle devrait être **d'au moins 3 nuitées**. Elle devra recouvrir en totalité la séquence de projet innovant. A titre exceptionnel, certaines séquences pourront être déconnectées de la phase résidentielle **sous réserve que tous les doctorants inscrits au séminaire y participent**. L'organisation logistique doit être précisée.
- Comité de parrainage. **Comité d'organisation**. Partenaires. Rôle de chacun ;
- **Personne morale attributaire de la subvention**. Nom et fonction du responsable financier, ordonnateur pour le compte de la personne morale ;
- Composition de **l'équipe d'encadrement, identification du fil rouge** ;
- Organisation du **travail en équipes**. Effectif visé (de préférence entre 50 et 100 stagiaires) ;
- **Intervenants** (Cadres d'entreprises ou de cabinets de conseils). Leurs C.V. et les synoptiques de leurs interventions devront être impérativement fournis aux évaluateurs ;

- **Rencontres de cadres d'entreprises** (fournir la liste des personnes rencontrées et les caractéristiques des entreprises). Collaborations avec les instances locales ;
- **Témoignages de jeunes docteurs**, liste et profils des docteurs invités à témoigner ;
- **Séquences de communication et de restitution**, consignes données pour la préparation de ces séquences (posters, restitutions des rencontres en entreprises, présentation des projets), **modes d'exploitation des ces séquences** (valorisation des posters, des projets, retour sur le travail réalisé...);
- **Budget prévisionnel** (présenté **en équilibre**). **Coût par doctorant** et composantes principales de ce coût. L'original du budget prévisionnel doit être visé de manière manuscrite par l'ordonnateur compétent avant transmission du dossier au Ministère. Il y a lieu de joindre une copie de relevé d'identité bancaire de l'établissement attributaire de la subvention ;
- **Projet de programme** (détaillé jour par jour, identification des phases clefs, tableau synoptique).
- **Mise en évidence de la complémentarité du programme proposé avec le dispositif d'aide à l'insertion professionnelle** des écoles doctorales ou universités participantes. Actions prévues après le séminaire ;
- Pour les établissements ayant déjà l'expérience de Doctoriales®, un argumentaire comportant des informations sur les **retombées des séminaires précédents** en terme d'insertion professionnelle des participants, sera un atout important à l'appui de la demande ;
- **Méthodes d'évaluation** (déroulement du séminaire et mesure des résultats). Un compte rendu écrit de l'évaluation et des résultats à court terme, ainsi qu'un bilan financier détaillé de l'ensemble des dépenses effectuées devront être transmis dans les 6 mois qui suivent la tenue du séminaire.
- Les organisateurs des séminaires seront appelés à se rencontrer dans une réunion d'échange d'expériences.
- L'Association Bernard Gregory est chargée d'aider et de conseiller les comités d'organisation de Doctoriales® pour la mise au point de leur dossier et la réalisation de leurs Doctoriales® ainsi que de suivre le déroulement des séminaires. **Les organisateurs veilleront à lui communiquer copie de leur projet.**

Sélection des projets

Chaque projet, adressé au ministère, est examiné par au moins deux évaluateurs. Selon les cas, en fonction de leurs avis, le dossier pourra être :

- accepté ;
- accepté en demandant aux auteurs d'introduire des modifications indiquées ;
- à représenter avec des améliorations substantielles compte tenu des défauts indiqués ;
- refusé pour des motifs indiqués.

La réponse devrait parvenir aux organisateurs deux mois au plus, après la date de dépôt du dossier. En cas d'avis contradictoires, un troisième rapporteur sera consulté.

Le label "Doctoriales®" est décerné par le directeur chargé de la recherche universitaire, après acceptation du dossier et le ministère apporte alors un soutien financier. Les chefs d'établissement concernés sont informés de la décision. La subvention est notifiée à l'établissement, dans le meilleur délai, après réception des rapports d'experts.

Dossier de financement

Participation du ministère :

Assiette :

Seules les **dépenses spécifiques entraînées par le séminaire peuvent être prises en compte.**

Montant :

La participation du ministère sera fixée **forfaitairement**, pour un maximum de cent stagiaires par session, à **300 € par stagiaire effectivement présent**. Cette participation doit figurer dans le projet de budget pour le montant exact (soit 300 € x nombre de stagiaires). Elle ne pourra dépasser 50 % du montant total des dépenses spécifiques du séminaire.

Modalités de versement :

Les soutiens alloués par le ministère seront notifiés aux chefs d'établissement gestionnaires des crédits, avec copie au chef de projet, par la direction chargée de la recherche universitaire.

Autres contributions :

Des financements complémentaires seront recherchés localement auprès des laboratoires, des établissements, des collectivités locales et des entreprises.